

INDEX 2023



Egalité professionnelle

COMMUNE DE POITIERS

Pour toutes questions
relatives à l'index

dgcl-index@dgcl.gouv.fr

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

98/100

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global



98/100

1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires



48/50

Indicateur 1 calculable

2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent



15/15

Indicateur 2 calculable

3/ Écart de taux d'avancement de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)



25/25

Indicateur 3 calculable

4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations



10/10

Indicateur 4 calculable

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale